



# kardino

L'outil d'aide à la décision énergétique

Les petits dossiers du DPE

#7. Les petits détails qui changent tout  
Partie 2 : L'année de construction et le nombre de  
façades exposées au vent

# Les petits détails qui changent tout



**Le DPE est un document qui doit normaliser les performances thermiques d'un logement.**



Les habitudes de consommations ne sont pas prises en compte

**Pour dresser un diagnostic dans un délai acceptable, et sans obliger le propriétaire à dépenser une grosse somme d'argent, le DPE est calculé à partir de données standardisées.**

Ces données standardisées sont notamment définies grâce à deux paramètres dont les valeurs peuvent tout faire changer



**Le nombre de façades exposées au vent**



**L'année de construction**

## A quoi servent ces paramètres ?



**Le nombre de façades exposées au vent** permet d'estimer les infiltrations d'air que subit le logement.

Cela permet de déterminer les déperditions liées au renouvellement d'air. S'il y a plusieurs façades exposées au vent, les infiltrations seront plus grandes.



**L'année de construction** permet d'estimer les matériaux et l'isolation d'un logement. Cette estimation est utilisée si le diagnostiqueur n'a pas pu vérifier ces éléments. Pour résumer, elle permet de caractériser les propriétés thermiques par défaut des parois.



## Année de construction

### Voici un exemple concret des écarts, réalisé grâce à notre moteur de calcul KARDINO

Cette maison de 55m<sup>2</sup> a **tous ses murs notés en matériaux inconnus et avec une isolation également inconnue.**

Voici comment sa lettre DPE et sa consommation d'énergie primaire évoluent en fonction de son année de construction

**Construite en 1947**



**F**

**353 kWh/m<sup>2</sup>/an**

**Construite en 1979**



**E**

**268 kWh/m<sup>2</sup>/an**



## Façades exposées au vent

En reprenant l'exemple précédent, notre moteur de calcul **KARDINO** permet aussi de visualiser les écarts

Le nombre de façades exposées au vent est **facilement vérifiable** via les orientations des murs extérieurs renseignées dans le DPE.

Il s'agit d'un des **contrôles de cohérence** qu'effectue **Kardino** lorsqu'un DPE est déposé sur notre plateforme.

**Une seule façade exposée au vent**



**D**

246 kWh/m<sup>2</sup>/an

**Plusieurs façades exposées au vent**



**E**

268 kWh/m<sup>2</sup>/an